COMPOSITION DES JURYS
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (Inspé)
Année universitaire 2022-2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 :
Le jury de la **Licence 1ère - 2ème - 3ème années Sciences de l'éducation Education, Formation, Enseignement, Culture** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2022-2023**

Président(e) : Marielle LE MENER, MCF
Membres :
Sophie AUDIDIERE, MCF
Lucie CORBIN, MCF
Annick DESBIZET, professeure agrégée
Géraldine FARGES, MCF
Sandrine GARCIA, PR
Jean-François GIRET, PR
Didier GUIGUE, professeur certifié
Elsa LANG RIPERT, professeure agrégée

Suppléants :
Nathalie PINSARD, professeure certifiée

Article 2 :
La directrice de l'Inspé est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de la composante et sur le site internet de la composante.

Fait à DIJON, le 1er décembre 2022

La directrice de l'Inspé

Elsa LANG RIPERT